

# Avantages et rabais

---



## Foire aux questions

- 1. Comment puis-je obtenir la nouvelle carte d'identité plastifiée?**  
Vous recevrez votre carte d'identité au cours des deux mois suivant votre départ à la retraite.
- 2. Est-ce que la nouvelle carte remplace la carte d'assurance collective Desjardins?**  
Cette carte ne remplace pas la carte d'assurance collective Desjardins délivrée par Desjardins Sécurité financière. Vous devez la conserver si vos protections d'assurance collective sont toujours en vigueur à la retraite.
- 3. Que me procure cette nouvelle carte?**  
Le Mouvement Desjardins a négocié divers avantages et rabais auprès de marchands et partenaires dont vous pourrez bénéficier.
- 4. Où puis-je trouver la liste des avantages?**  
La liste complète se trouve au [www.rcd-dgp.com](http://www.rcd-dgp.com), sous l'onglet « Retraités », dans la section Avantages.
- 5. Est-ce que cette liste d'avantages et rabais est appelée à changer?**  
Oui. Nous vous recommandons de consulter régulièrement cette liste, puisque cette dernière est évolutive.
- 6. Un fournisseur n'a pas voulu m'accorder le tarif négocié pour les retraités. Que puis-je faire?**  
Communiquez avec le Bureau des personnes retraitées du Mouvement Desjardins à l'adresse courriel suivante : [bureauretraite@desjardins.com](mailto:bureauretraite@desjardins.com) ou au 514 288-4087 ou au 1 888-884-8248 afin d'obtenir de l'assistance pour vous aider à solutionner la problématique.
- 7. Pour effectuer des achats en ligne, comment dois-je procéder pour m'identifier comme retraité(e) Desjardins si on me le demande?**  
Consultez le processus d'achat bien défini par le partenaire. Certains marchands et partenaires vous demanderont de leur faire parvenir une photo de votre carte de retraité, alors que pour d'autres vous n'aurez qu'à utiliser le code promotionnel indiqué dans la procédure pour profiter de l'offre en ligne.
- 8. Est-ce qu'un(e) conjoint(e) aura toujours droit à ces avantages à la suite du décès d'une personne retraitée de Desjardins?**  
Non, car ces avantages ont été négociés uniquement pour les personnes retraitées de Desjardins.

9. Est-ce que cette carte a une date d'expiration?

Non, cette carte n'a pas de date d'expiration.

10. J'ai perdu ma carte, que dois-je faire?

En cas de perte, communiquez avec le Bureau des personnes retraitées du Mouvement Desjardins à l'adresse courriel suivante : [bureauretraite@desjardins.com](mailto:bureauretraite@desjardins.com) ou au 514 288-4087 ou au 1 888-884-8248. Prévoyez un délai minimal de deux mois pour recevoir votre nouvelle carte.

11. Les procédures afin de vous prévaloir des rabais et avantages ainsi que cette foire aux questions n'ont pas répondu à vos interrogations?

Nous vous invitons à communiquer avec le Bureau des personnes retraitées du Mouvement Desjardins à l'adresse courriel suivante : [bureauretraite@desjardins.com](mailto:bureauretraite@desjardins.com) ou au 514 288-4087 ou au 1 888-884-8248.